

Les berges du Litroux



Distance

↔ 7.5 km

Durée

🕒 2h00

Difficulté

📊 Modéré

Dénivelé

📈 +43 m

Balisage

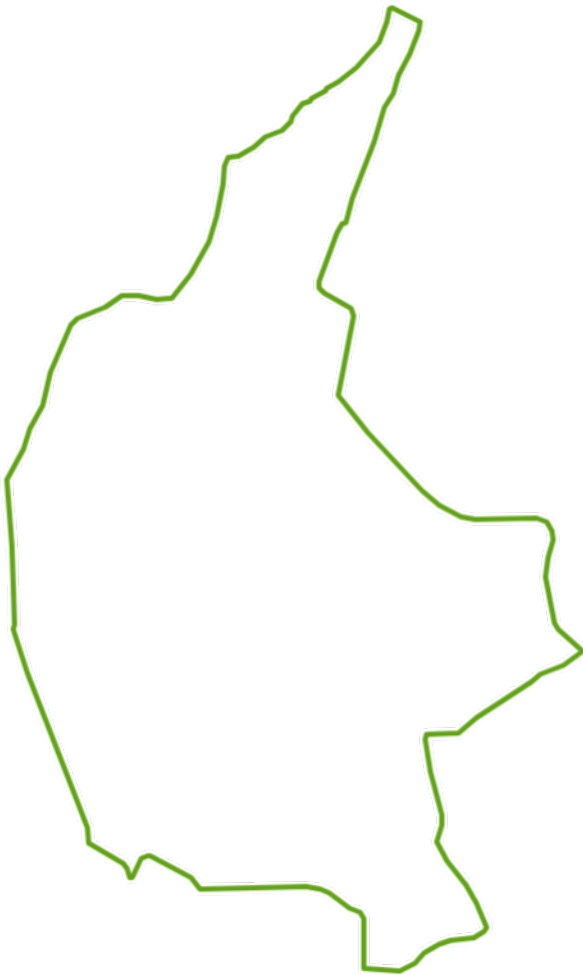
🟦 Bleu



Chiens autorisés — Les chiens doivent être obligatoirement tenus en laisse en raison de la présence de troupeaux.

Présence de troupeaux et chiens de protection

Itinéraire



Point de départ

Ville de départ

Culhat

Adresse de départ

Place de la Charme
63350 Culhat

Accès au point de départ

Depuis Lezoux, emprunter la D 20 en direction de Culhat sur 6 km.

Description du parcours

Un circuit agréable aux nombreux points de vue (Chaîne des Puys, massif du Sancy,...) et au riche patrimoine : l'église de Saint-Vosy fait partie des monuments remarquables du roman et la lanterne des morts de Culhat (XII e) est un site exceptionnel.

Détail du parcours étape par étape

Étape 1 : De la place de la Charme à la sortie de Culhat. Tourner le dos à la lanterne des morts et descendre le chemin goudronné à droite longeant le réservoir. Franchir le Litroux (vue sur la Chaîne des Puys et le massif du Sancy), tourner à droite et le longer. Au bout du chemin, tourner à droite et traverser de nouveau le ruisseau. Laisser deux chemins à droite et, à la fourche continuer en face. Longer les rives de l'Allier en gardant ce chemin.

Étape 2 : Au croisement, bifurquer à droite et suivre le chemin herbeux (vue sur le clocher de Culhat en face et le massif du Sancy un peu à droite). Au croisement, continuer en face en direction de Culhat. À l'étang (vue sur le massif du Sancy et la Chaîne des Puys), monter à gauche. Couper la D 4 et suivre le chemin en face. Au croisement, monter en face.

Étape 3 : Plus haut, sur le plateau, tourner à droite. Au carrefour en T, tourner à gauche. Garder toujours ce chemin (vue sur Culhat au premier plan, le massif du Sancy, la Chaîne des Puys, la Comté et le puy de Mur). Au niveau d'une cabane, descendre le chemin à droite. À la D 332, tourner à droite et, 50 m plus loin, de nouveau à droite. Au bout du chemin, suivre la rue des Fangiroux à droite et continuer tout droit pour rejoindre la lanterne des morts.

Randonnée proposée et gérée par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme - PDIPR.